



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

AMBASSADE DE FRANCE AU MONTÉNÉGRO

FICHE MONTÉNÉGRO

I Organisation de l'enseignement supérieur

1) Généralités

La contrainte budgétaire et la petite taille du pays sont deux paramètres déterminants pour comprendre les enjeux de l'enseignement supérieur au Monténégro. L'adhésion au processus de Bologne, la lutte contre la corruption et l'amélioration de la qualité de l'enseignement constituent la ligne directrice des évolutions en cours. Toutefois, l'université publique monténégrine traverse une grave crise financière qui s'est traduite par le projet, pour l'instant non réalisé, de supprimer certaines spécialités, mais également par une centralisation accrue de la gestion financière des facultés et par voie de conséquence une diminution de leur autonomie décisionnelle.

Avant l'indépendance, l'Université du Monténégro, publique, était le seul établissement d'enseignement supérieur dans le pays. Elle englobe 19 facultés ainsi que deux instituts, et offre 79 programmes d'études. La première université privée ouverte au Monténégro est Mediteran, en 2006, la seconde est Donja Gorica, ouverte en 2010. Il existe six autres facultés privées dans le pays.

Durant l'année universitaire 2012-2013 le nombre total des étudiants monténégrins s'est élevé à 27 000, dont environ 6 000 au sein des Universités et facultés privées.

Le ministère de l'éducation est l'organe habilité à gérer l'ensemble de l'enseignement supérieur de pays. Depuis 2003 il existe un Conseil de l'enseignement supérieur dont la fonction est d'assurer l'accréditation et le contrôle des structures de l'enseignement supérieur.

Organisation institutionnelle

Trois structures sont prévues pour le bon fonctionnement de l'université monténégrine : il s'agit du Conseil d'administration, du Sénat et des Conseils de faculté. La population estudiantine représente au moins 15% des membres de chaque structure.

Le **Conseil d'administration** définit la politique intérieure de l'université, il est composé du recteur, de représentants du personnel académique et de représentants de la population estudiantine. Il est habilité à :

- assurer le bon fonctionnement de l'université ;
- valider les statuts de l'université ;
- valider le budget de l'université ;
- fixer les frais d'inscription, en collaboration avec le Ministère de l'éducation ;
- nommer le recteur, le vice-recteur, les doyens ainsi que les responsables de chaque faculté.

Le **Sénat** est composé du recteur, du vice recteur, des responsables de facultés, académies et instituts et de représentants de la population estudiantine. Les fonctions du Sénat sont de :

- définir le contenu des programmes de l'université ;
- développer les programmes, créer ou supprimer des cursus ;
- fixer le nombre d'étudiants pour chaque rentrée

Le **Conseil de la faculté** est composé du doyen, du vice doyen, de professeurs et de représentants de la population estudiantine. Il est chargé de :

- suivre les travaux des étudiants ;
- proposer au Sénat des changements quant aux cursus universitaires ;
- nommer les membres du Sénat.

2) Les réformes

La réforme de l'enseignement supérieur au Monténégro a débuté avec l'adoption en 2003 de la Loi sur l'enseignement supérieur, basée sur le processus de Bologne, qui prévoit l'organisation d'un système unique (formule LMD : Licence-Master-Doctorat) dans l'ensemble des facultés.

Les priorités de la réforme de l'enseignement supérieur sont :

- l'amélioration de la qualité des cursus universitaires, en modifiant les cours proposés, créant ou supprimant des filières ;
- l'unification du système, en accord avec les standards européens, pour proposer des filières déjà existantes dans l'UE ;
- l'augmentation de la mobilité du personnel des universités ainsi que des étudiants ;
- le développement des filières professionnelles en lien avec les besoins du marché du travail (tourisme, commerce etc.) ;
- la participation des étudiants au processus décisionnel, en les incluant (au moins à hauteur de 15%) aux structures décisionnaires ;
- l'augmentation du nombre d'étudiants issus des minorités, notamment de la minorité rom ;
- la lutte contre la corruption.

De nouvelles structures décisionnaires

Le **Ministère de l'éducation** est l'organe habilité pour l'ensemble des questions liées à l'enseignement supérieur au Monténégro.

L'une des bases du processus de Bologne est l'adoption d'un système de contrôle et de renforcement de la qualité de l'enseignement supérieur. Aussi le gouvernement monténégrin a créé en 2003 un **Conseil de l'enseignement supérieur** habilité à l'accréditation (via une commission ad hoc, c.f. infra) et au contrôle des structures de l'enseignement supérieur. Le Conseil est placé auprès du gouvernement et analyse régulièrement la situation et l'évolution des différentes entités et remet son rapport au gouvernement. Le conseil est composé de treize membres (onze experts et deux représentants de la population estudiantine) choisis par le Ministère de l'éducation. Ils sont nommés pour quatre ans, la moitié des membres peut être réélue une fois seulement. Le travail du Conseil est public. Le Conseil est financé par le budget de l'Etat.

Accréditation

Une procédure d'accréditation de l'ensemble des cursus a été proposée, elle est menée par la **Commission d'accréditation** compose des membres du Conseil de l'enseignement supérieur. Elle devrait permettre de lever certaines confusions qui persistent dans l'application de la formule LMD. Les accréditations sont délivrées par le Ministère de l'éducation.

Le processus de Bologne

Avec le processus de Bologne, le Monténégro a adopté en 2003 un système universitaire en trois cycles (formule LMD), introduit dans toutes les institutions d'enseignement supérieur. La validation d'une année d'étude pour un total de 60 crédits ECTS (European Credit Transfer System) est adoptée en 2004. Toutefois, il existe une spécificité du système monténégrin : les trois premières années correspondent à la licence, la quatrième est l'année de « spécialisation » et la cinquième l'année de « maîtrise ». Dans ce nouveau système, le contrôle de la qualité de l'enseignement supérieur se fait plus simplement, notamment grâce au « supplément au diplôme ». Le supplément au diplôme est un outil développé dans le cadre du processus de Bologne et destiné à faciliter la compréhension des études accomplies. Il est délivré par les établissements nationaux selon un modèle élaboré conjointement par un groupe de travail réunissant la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO. Le supplément au diplôme se compose de huit parties : informations sur le titulaire, sur le diplôme, sur le niveau de qualification, sur le contenu et les résultats obtenus, sur la fonction de la qualification, informations complémentaires, certification du supplément, et informations sur le système national d'enseignement supérieur.

Les programmes des universités sont composés de cours, exercices, séminaires, travaux pratiques, stages et autres formes d'apprentissage. Le niveau des étudiants est régulièrement testé, notamment à travers les examens partiels et les examens finaux.

Admission

Avant d'intégrer le système d'enseignement supérieur, les étudiants monténégrins passent par l'école élémentaire, obligatoire et gratuite, d'une durée de neuf ans. Suite à cela les élèves peuvent s'orienter vers le lycée (4 ans). Le baccalauréat est nécessaire pour l'admission en université.

Coût des études

Le coût des études varie selon les établissements. Les frais d'inscriptions dans les universités publiques se situent entre 1 000 et 2 000 € : plus le niveau d'études est élevé plus les frais d'inscriptions sont importants. Les frais d'inscriptions dans les universités privées peuvent s'élever à plus de 4 000 €.

Depuis l'adoption de nouvelles dispositions législatives à l'automne 2014, les facultés privées peuvent être en partie financées par le budget public dans le cas où le gouvernement estimerait que leur programme rencontre un intérêt public.

Bourses du gouvernement monténégrin

Un étudiant de l'université publique peut bénéficier de bourses de l'Etat : le nombre de boursiers est fixé au printemps par le gouvernement en accord le Ministère de l'éducation et le Conseil de l'enseignement supérieur. L'appel d'offre est ensuite publié par l'Université du Monténégro. Les bourses accordées sont des bourses de mérite. Chaque année environ 40% des étudiants sont financés par le budget.

Un certain nombre d'étudiants fréquentant les facultés privées peuvent obtenir des bourses de l'Etat en fonction de leurs résultats. Le nombre d'aides au mérite est fixé par le gouvernement et le Conseil de l'enseignement supérieur.

II Organisation des études et enseignements dispensés

1) Université publique – Université du Monténégro

- Académie de musique
- Arts dramatiques
- Arts appliqués
- Biotechnologie
- Droit
- Economie
- Electrotechnique
- Génie architectural et urbain
- Génie civil
- Génie mécanique
- Génie métallurgique et technique
- Marine
- Médecine
- Pharmacie
- Philosophie
- Sciences naturelles
- Sciences politiques
- Sport
- Tourisme et hôtellerie

- Institut d'histoire
- Institut des langues étrangères

2) Université privée Mediteran

- Arts visuels
- Commerce
- Droit
- Langues étrangères
- Nouvelles technologies
- Tourisme, hôtellerie

3) Université privée Donja Gorica

- Arts
- Design et multimédia
- Droit
- Economie, finances, business
- Ecologie, environnement
- Langues étrangères
- Management sportif
- Nouvelles technologies
- Polytechnique
- Sciences humaines

4) Six facultés indépendantes

Il existe six facultés indépendantes fréquentées par environ 2400 étudiants. Selon la loi sur l'enseignement supérieur le terme « université » ne peut s'employer que si la structure propose plus de 5 cursus différents.

- Faculté FDES de Podgorica (administration publique et affaires européennes)
- Faculté de management de Herceg Novi

- Faculté FMSK de Berane (communication et logistique)
- Faculté FPM de Bar (management des affaires)
- Faculté FBT de Budva (commerce et tourisme)
- Faculté FMS de Tivat (commerce)

III Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

La dynamique des réformes est lancée, dans la perspective d'adhésion du pays à l'Union européenne. L'ouverture à l'international des universités, les programmes de mobilités (Erasmus +, Tempus, bourses délivrées par les gouvernements étrangers, etc.), la suppression des visas pour les Monténégrins souhaitant effectuer des séjours courts dans l'espace Schengen facilite le développement et la modernisation des universités. En règle générale les étudiants ayant effectué une partie de leurs études à l'étranger reviennent et constituent les cadres du pays.

Le Monténégro est membre de l'EQAR, Registre Européen des agences de garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur, clé de voûte du Système d'Assurance Qualité dans l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur.

Le Monténégro est l'un des premiers pays de la région ayant adopté la loi sur le système de compétence national. La loi a été mise en place grâce aux soutiens d'experts dans le cadre du programme IPA 2007. Elle prévoit l'analyse du marché afin de cibler les lacunes et se conformer aux besoins en main d'œuvre qualifiée résultants de la stratégie de développement du pays.

La Stratégie de développement et de financement de l'enseignement supérieur 2011- 2020, rédigée par le Ministère de l'éducation, a été acceptée par le gouvernement en avril 2011. Ce document est en accord avec les objectifs fixés par « Europe 2020 », stratégie de coordination des politiques économiques au sein de l'Union européenne.

Dans le cadre du processus de négociation de l'adhésion du Monténégro, la Commission européenne souligne l'enjeu que représente, pour ce pays, la formation de spécialistes. Les universités privées, plus indépendantes et flexibles semblent plus aptes à faire évoluer rapidement les programmes.

IV Coopération existante avec les établissements français d'enseignement supérieur

a) français

1) Accord bilatéral

Le 1^{er} décembre 2009 a été signé l'accord franco-monténégrin sur la mobilité des jeunes professionnels. Cet accord vise à encourager les échanges de jeunes professionnels entre les deux parties en vue d'un bénéfice réciproque permettant aux jeunes d'enrichir leurs qualifications grâce à une expérience professionnelle dans l'autre pays. Il prévoit également la possibilité pour tout étudiant monténégrin disposant d'un diplôme français de master 2 ou plus de chercher un emploi en France pour une durée d'un an une fois le diplôme obtenu.

2) Coopérations

Un accord de coopération a été signé entre l'Université de Nice Sophia Antipolis et l'Université du Monténégro en 2007. Sur cette base a été mis en place un système de double diplôme pour les étudiants des facultés d'économie de Nice et de Podgorica. Un projet vise actuellement à offrir des stages en France à des étudiants de filières courtes (BTS). La coopération entre la faculté de tourisme de Nice et celle de Kotor pourrait bénéficier de l'accord-cadre entre universités pour établir un programme d'échange portant sur 30 ECTS : les étudiants monténégrins de troisième

année partiraient un semestre à Nice alors que les étudiants français effectueraient un stage de 3 mois à Kotor.

La chaire de français de la faculté de philosophie de Niksic, ayant travaillé avec l'Université François Rabelais de Tours par le passé, travaille à un projet d'accord universitaire sur la base duquel un co-diplôme serait créé entre les deux établissements, en accompagnement du renforcement de la mobilité des professeurs et des étudiants.

Elle explore également des pistes pour institutionnaliser une coopération existante avec l'Université de Strasbourg.

Une coopération avec l'Institut National Polytechnique de Grenoble et l'Université du Monténégro (faculté électrotechnique) avait permis la mise en place d'une cotutelle de thèse (ou double doctorat) permettant à un doctorant d'obtenir un diplôme commun aux deux établissements impliqués. Il existe des échanges dynamiques entre ces deux établissements, qui ont abouti à un projet de recherche commun dans le cadre de financements multilatéraux.

L'Institut français propose un lecteur à l'Université du Monténégro dans le cadre de notre coopération bilatérale : Chaire de français de Niksic, Faculté de tourisme de Kotor, Institut des langues étrangères et Faculté d'économie en bénéficient.

L'institut français du Monténégro, en collaboration avec des Instituts français de la région, organise chaque année le Salon Campus France à Podgorica. Cet événement, qui a lieu dans les locaux du Rectorat de l'Université du Monténégro, vise à promouvoir l'enseignement supérieur français.

3) Bourses

Bourses universitaires

Chaque année des bourses pour les étudiants monténégrins souhaitant effectuer des études de niveau master 2 en France sont proposées. Ces bourses couvrent les frais de scolarité, de vie en France et de protection sociale. Sont éligibles les étudiants monténégrins disposant d'un diplôme de master 1 (soit 4 années de formation universitaire, 240 ECTS) et ayant un bon niveau en français (diplôme DELF B2).

Quatre bourses ont été octroyées pour l'année 2014-2015: deux en langue française (Tours), une en économie (Nice) et une en tourisme (Nice). En 2013-2014, quatre bourses avaient également été octroyées (deux en économie, une en langue et une en science à l'Ecole normale supérieure). En 2012-2013, cinq étudiants étaient partis en France (deux en langue française, deux en tourisme et un en économie).

Ce poste souhaite, dans la mesure du possible, mobiliser de nouveaux financements pour les mobilités et les orienter davantage vers les filières scientifiques et techniques.

Bourses doctorales

Ce programme permet à des doctorants monténégrins d'effectuer des études en alternance entre le Monténégro et la France pendant trois ans à raison d'un mois par an en France, soit 3 mois de bourse au total. En 2014, une bourse a été octroyée. Deux demandes sont présentées pour 2015.

Erasmus +

Le programme Erasmus facilite les échanges d'étudiants et d'enseignants entre les universités et les grandes écoles européennes. Les avantages principaux de ce programme sont l'exonération

des droits de scolarité de l'université d'accueil, la reconnaissance formelle de la partie des études effectuées à l'étranger, ainsi que le maintien des bourses, prêts et couverture sociale du pays de l'université d'origine. Afin de valider sa période d'étude à l'étranger, l'étudiant doit choisir un programme d'étude qui fait partie intégrante du programme qu'il suit dans son université d'origine.

Cette année, 9 Monténégrins sont partis en France sur un total de 34 bourses attribuées au niveau M2, ce qui fait de la France leur première destination d'études dans le cadre d'Erasmus +.

Dans le but de promouvoir ces mobilités, et conformément aux termes d'un arrangement administratif signé avec le ministère de l'éducation, le gouvernement monténégrin prend en charge le transport international des étudiants et des professeurs lors de l'obtention de bourses de mobilité.

b) d'autres pays, notamment européens

Les universités monténégrines coopèrent avec les universités étrangères suivantes :

Albanie – Universités de Gjirokaster, Skadar, Tirana
Allemagne – Université de Trier, DESY (Deutsches Elektronen), Université de sciences appliquées du Rhin-Sieg
Australie – Université Charles Sturt
Autriche – Université de Klagenfurt
Bosnie – Universités de Banja Luka, Sarajevo, Zenica, Tuzla
Canada – Universités de Québec de Montréal et d'Ottawa
Colombie – Université de Colombie
Croatie – Université de Dubrovnik
Espagne – Université Rovira et Virgili et Grenade
Etats – unis – Universités George Mason et California Davis
Grande Bretagne - Académie de recherche de Londres
Israël – Université Ben Gourion de Néguev
Italie – Universités de Fidji, Milan, Bari, Trieste, L'Aquila, Chieti, La Sapienza (Rome), l'école Polytechnique de Bar
Kosovo – Université de Pristina
République Tchèque – Université de Pardubice
Macédoine – Université Cyrille et Méthode de Skopje
Norvège – Universités de Bergen et d'Oslo
Pologne – Université de Varsovie
Roumanie - Universités d'Oradea et Alba Iulia
Russie – Université de Moscou, Institut de mathématiques de l'académie de sciences, Centre de recherche « Kurcatovski institut »
Serbie – Universités de Belgrade, Nis, Novi Pazar, Kragujevac
Slovaquie – Université de Bratislava
Slovénie – Universités de Ljubljana, Maribor et Nova Gorica
Suède – Université Jonkoping
Ukraine – Université de Kiev, Université Taras Schevchenko et Odessa State Medical University

V Orientation a donner à la coopération universitaire franco-monténégrine

La coopération universitaire poursuit l'objectif de contribuer à la formation des futures élites monténégrines dans un contexte européen. Elle souhaite également promouvoir l'expertise française, notamment en matière de filières professionnalisantes.

A court terme : consolider les coopérations de la chaire de français de Niksic, en accompagnant la signature de l'accord avec Tours et, dans un second temps, les discussions avec Strasbourg

qui pourraient déboucher sur des formations professionnalisantes dans le domaine de la traduction et de l'interprétariat; favoriser l'approfondissement de la coopération dans le domaine du tourisme, notamment en matière d'échanges d'étudiants ou de rapprochement des cursus. Accompagner, en tenant compte de ses contraintes, l'Institut des langues étrangères dans la formation des futurs interprètes et traducteurs. Tenir compte des obstacles qui n'ont pas permis aux coopérations de s'approfondir dans les domaines du droit (gouvernance, faible étendue d'un champ commun) et des sciences politiques (divergences de cursus), tout en maintenant le dialogue.

A moyen terme : Se développer en direction des formations scientifiques : institut d'électrotechnique, faculté de médecine, etc... En maintenant le dialogue avec les universités françaises susceptibles d'être intéressées (INPG, Dijon) et en constituant un noyau d'étudiants francophones. Accompagner les projets de recherche susceptibles de bénéficier de financements communautaires en relayant d'éventuelles demandes monténégrines auprès du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche français.

A long terme : accompagner les partenaires universitaires vers un recours accru aux financements communautaires ; anticiper les besoins de qualification liés au rapprochement européen du Monténégro ; associer la politique de coopération universitaire à l'intensification attendue de l'agenda des relations économiques entre nos deux pays.

De manière constante :

Les priorités sont de :

- Réorienter les priorités vers les disciplines en rapport étroit avec les besoins du Monténégro et sa perspective européenne ;
- renforcer la coopération entre universités françaises et monténégrines, aboutissant à des diplômes communs ;
- faciliter les échanges universitaires, en incitant les partenaires à recourir aux financements communautaires et en servant, le cas échéant, d'intermédiaires pour la recherche de contacts ;
- mettre en valeur les bourses du gouvernement français, qui seront ouvertes à de nouvelles disciplines, et explorer les possibilités de mettre en œuvre des financements participatifs, comme les bourses Quai d'Orsay Entreprises ;
- fournir des informations sur les études en France ;
- valoriser l'expérience des anciens boursiers et les sensibiliser à l'intérêt de constituer un réseau.

VI Contacts utiles

- Ministère de l'éducation

<http://www.mpin.gov.me/ministarstvo>

Marko Vukasinovic

Conseiller principal

Département pour la coopération internationale et l'intégration européenne

Tel: +382 20 410 150

marko.vukasinovic@mps.gov.me

Lidija Ercegovic

Conseillère principale

Secteur pour l'éducation supérieure

Tel: +382 (0)20 405 304

Email: lidija.ercegovic@mps.gov.me

Ana Stanisljevic

Institut de l'Enseignement général – inspectrice de français

tel.: +382 20 408 969

e-mail: ana.stanisljevic@zss.gov.me

<http://www.zavodzaskolstvo.gov.me/naslovna>

Université publique:

Université du Monténégro

<http://www.ucg.ac.me/>

Radmila Vojvodic

Rectrice

Srdjan Stankovic

Vice recteur chargée de la coopération internationale

e-mail : rektor@ac.me

Tel : + 382 20 414 255

Aleksandra Banjevic

Responsable de la Chaire de français

Tel : 00 382 69 187 738

e-mail : ab@t-com.me

Universités privées:

Université Mediteran

<http://www.unimediteran.net/>

Université Donja Gorica

<http://www.udgedu.me/>

Maja Bogojevic

Doyenne de la faculté d'arts

Tel : 00 382 67 389 813

e-mail : ahava13@gmail.com

Facultés privées :

Faculté FEDES (administration publique et affaires européennes)

<http://www.fdes.me/>

Faculté de management d'Herceg Novi

<http://www.fm-hn.com/>

Faculté FMSK de Berane (communication, logistique)

<http://www.fskl.me/>

Faculté FPM de Bar (management des affaires)

<http://www.fpm.me/>

Faculté FBT de Budva (commerce et tourisme)

<http://www.fbt-budva.com/>

Faculté FMS de Tivat (commerce)

<http://www.fms-tivat.me/>

Rédactrice : Natasa Becirovic
Octobre 2014